



EQUESTRIAN CANADA ÉQUESTRE

FORMATION ET CRITÈRES DES JUGES DE DRESSAGE ET DE PARADRESSAGE

Les critères pour obtenir les statuts de juge Enregistré, Base,
Moyen, Senior et Niveau 1 FEI.



TABLE DES MATIÈRES

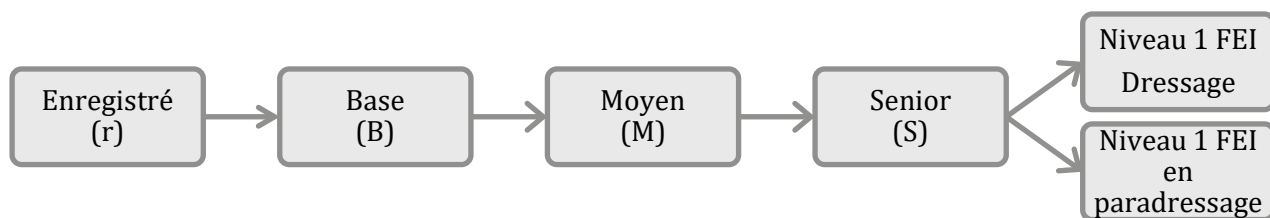
Cheminement de carrière	3
Généralités	3
Définitions.....	3
Conditions préalables pour devenir juge de dressage et de paradressage de niveau Enregistré	3
Conditions préalables pour devenir juge de dressage et de paradressage de niveau Base (B).....	6
Conditions préalables pour devenir juge de dressage et de paradressage de niveau Moyen (M)	9
Conditions préalables pour devenir juge de dressage et de paradressage de niveau Senior (S)	11
Conditions préalables pour devenir juge de dressage et de paradressage de niveau 1 FEI.....	14
Non-respect des conditions requises pour conserver le statut.....	16



CHEMINEMENT DE CARRIÈRE

Généralités

Le présent document décrit le processus à suivre pour obtenir une certification de juge de dressage et de paradressage de Canada Équestre (CE). Il explique également en détail comment conserver son statut de juge, se perfectionner et progresser.



Définitions

Juge auditeur(-trice) : Une ou un juge accompagne une ou un juge d'un niveau supérieur au sien lors d'une compétition uniquement dans le but de l'observer et de recevoir une rétroaction. Un rapport pour les juges auditeurs de dressage doit être rempli et soumis à CE.

Juge stagiaire : Une ou un juge occupe ses fonctions de manière informelle afin d'obtenir une rétroaction de sa ou son mentor. Elle ou il évalue des reprises à l'aide d'une ou d'un scribe près de C. Ses notes et ses commentaires sont ensuite examinés par sa ou son mentor. Son évaluation ne compte pas pour la compétition et doit être soumise à CE avec la rétroaction de la ou du mentor et un rapport pour les juges auditeurs de dressage. Les juges stagiaires doivent d'abord recevoir la permission du comité organisateur et de sa ou son mentor. Elles et ils doivent également fournir leurs propres reprises, leur scribe et leurs calculs.

Co-juge : Une ou un juge qui occupe ses fonctions au sein d'un jury composé de plusieurs juges. Ses notes sont tenues en compte pour la compétition.

Conditions préalables pour devenir juge de dressage et de paradressage de niveau Enregistré

Le statut Enregistré (r) est la toute première étape pour devenir juge de dressage et de paradressage certifié de CE. Par ce statut, les juges s'engagent à conserver et à améliorer leurs habiletés en se formant et en gagnant en expérience. Une ou un juge enregistré doit démontrer une compréhension approfondie des compétitions de dressage, des critères d'évaluation des reprises, des exigences de chaque niveau, et des principes d'entraînement corrects. Elle ou il doit également connaître la terminologie et les règles du dressage et du paradressage, ainsi que les Règlements généraux de CE. Elle ou il doit attribuer des notes et formuler des commentaires appropriés aux concurrentes et aux concurrents, conformément aux normes de l'entraînement correct en dressage. Elle ou il doit faire preuve d'équité, de confiance et de



professionnalisme dans ses interactions avec le comité organisateur, les bénévoles, les athlètes et les autres officielles et officiels.

Critères	Description
Admissibilité	1. Être titulaire en règle d'une licence sportive de niveau Or de CE 2. Avoir réussi les formations sur la sécurité dans le sport de CE, dont les cours « Favoriser des environnements équestres sécuritaires » et « Sensibilisation aux commotions cérébrales ». 3. Avoir soumis une demande à CE avant le 31 janvier. 4. Tous les documents exigés doivent être envoyés avant le 1er octobre de l'année où la demande initiale a été effectuée. 5. Être âgé(e) d'au moins 19 ans. 6. Parler couramment anglais ou français.
Expérience	1. <u>Expérience comme concurrent(e)</u> • Avoir obtenu une note d'au moins 60 % de la part de 3 juges différents à au moins 3 concours différents de niveau Bronze, Argent ou Or de CE en dressage de Deuxième niveau. <i>Une copie de chaque résultat doit être soumise à CE. Les copies doivent contenir les noms des juges.</i> 2. <u>Expérience comme juge</u> • Avoir occupé les fonctions de juge à au moins deux (2) concours provinciaux non sanctionnés par CE dans les deux années suivant sa demande pour le statut Enregistré (p. ex., poneys-clubs, 4-H, concours sanctionnés par un organisme provincial, phase de dressage en concours complet). <i>Une preuve documentaire doit être fournie à CE pour chaque concours, comme un avant-programme ou une lettre du comité organisateur.</i>
Formation	1. <u>Formation pour les nouveaux juges</u> • Évaluation vidéo du (de la) candidat(e) qui juge une épreuve de Quatrième niveau ou moins. • Examen écrit sur la théorie suivante : ○ la section A : Règlements généraux des Règlements de CE; la section E : Dressage et paradressage des Règlements de CE; ○ la terminologie de la discipline de dressage; ○ les mouvements et figures de base; ○ l'installation de la carrière (emplacement et dimensions); ○ le système de notation, dont les pénalités, les éliminations et les erreurs; ○ la mise en œuvre de l'échelle d'entraînement; ○ l'objectif des reprises. 2. <u>Expérience comme scribe ou auditeur(-trice)</u>



Critères	Description
	• Agir comme scribe auprès d'un(e) juge de dressage et de paradressage de statut Moyen, Senior ou niveau 1 FEI de CE pendant au moins 20 heures à des concours sanctionnés par CE de niveau Grand Prix ou inférieur. <i>Un rapport sur les heures passées comme scribe doit être rempli et soumis à CE.</i> • Être auditeur(-trice) auprès d'un(e) juge de dressage et de paradressage de statut Senior ou niveau 1 FEI de CE pendant au moins 20 heures au niveau Grand Prix spécial ou inférieur. Les 20 heures doivent être étalées sur un minimum de 2 concours de 2 jours sanctionnés Argent ou Or de CE et inclure au moins 2 heures en reprise de Quatrième niveau. <i>Un rapport sur les heures passées comme auditeur(-trice) doit être rempli et soumis à CE.</i> 3. Cours • Lors de l'année de sa demande, le (la) candidat(e) doit assister à un stage de promotion pour les juges de dressage et de paradressage de CE et y recevoir une évaluation positive. ○ Les candidat(e)s seront évalué(e)s selon les critères suivants : ▪ professionnalisme (tenue vestimentaire appropriée, attitude impartiale, ponctualité, etc.); ▪ préparation; ▪ connaissance pratique des reprises et des mouvements; ▪ application de commentaires appropriés sur les fiches de notation; ▪ bon travail d'équipe; ▪ jugement pratique et participation aux discussions; ▪ connaissances sur l'installation de la carrière; ▪ connaissances sur la sécurité dans le sport; ▪ compréhension du code d'éthique, du bien-être du cheval et des mauvais traitements. 4. Examen • Les candidat(e)s doivent réussir l'examen des juges de dressage et de paradressage de CE. La note de passage est de 85 %,
Recommandation	1. Les candidat(e)s doivent fournir à CE des lettres de recommandation rédigées par au moins cinq (5) titulaires de licence sportive de CE. Trois (3) d'entre eux (elles) doivent être des juges de dressage et de paradressage de statut Moyen, Senior ou FEI de CE.
Statut	1. Une fois le processus complété et sa demande acceptée, le (la) juge enregistré(e) de dressage et de paradressage sera affiché(e) dans le répertoire des officiel(le)s de CE. 2. Le (la) juge enregistré(e) peut occuper ses fonctions dans des concours de dressage et de paradressage non sanctionnés par CE, à des concours sanctionnés par un organisme provincial, à des concours 4-H/poneys-clubs, à des phases de dressage en concours complet, et à des concours sanctionnés par CE. Le tout doit être fait dans le respect de



Critères	Description
	l'article E 3.0 (Officiels, niveaux et exigences de concours) de la section E : Dressage et paradressage
Maintien de statut	1. Être titulaire en règle d'une licence sportive de niveau Or de CE 2. Payer les frais annuels d'officiel(le) définis dans le Barème des frais de CE. 3. Garder ses formations sur la sécurité dans le sport à jour, dont les cours « Favoriser des environnements équestres sécuritaires » et « Sensibilisation aux commotions cérébrales ». 4. Participer à un stage pour les juges de dressage et de paradressage de CE tous les trois ans pour garder ses connaissances à jour. 5. Réussir l'examen des juges de dressage et de paradressage de CE avec une note de passage de 85 % tous les trois ans. 6. Occuper ses fonctions de juge enregistré(e) de dressage et de paradressage à au moins trois concours de ces disciplines en trois ans. Au moins deux de ces concours doivent être sanctionnés par CE. Le troisième peut être un concours de dressage et de paradressage non sanctionné par CE, un concours 4-H/poneys-clubs, ou une phase de dressage en concours complet.

Conditions préalables pour devenir juge de dressage et de paradressage de niveau Base (B)

Pour celles et ceux qui ont acquis de l'expérience en tant que juge enregistré et qui souhaitent poursuivre leur parcours pour devenir juge de dressage et de paradressage Base de CE, les exigences du niveau de Base comprennent une compréhension plus approfondie des critères et de l'objectif, ainsi que des mouvements et des figures, pour toutes les épreuves nationales de dressage et de paradressage, y compris les épreuves Étoiles montantes et les reprises libres. Les juges Base doivent connaître la terminologie du dressage et du paradressage, en plus de comprendre les règles de ces deux disciplines de CE. Les juges Base doivent respecter les normes classiques du dressage et démontrer leur capacité à aligner les notes avec des commentaires appropriés. Elles et ils doivent également avoir une solide compréhension des notes et de leur signification, des pénalités, des éliminations, des erreurs et de l'application de l'échelle d'entraînement. Les juges Base doivent également veiller à ce que leurs décisions restent impartiales et respectent strictement le Code d'éthique, les politiques de sécurité dans le sport et les principes de bien-être des chevaux de CE. Elles et ils sont tenus de fournir des notes accompagnées de commentaires. Elles et ils doivent aussi faire des remarques appropriées dans les notes globales, tout en conservant leur impartialité, leur confiance et leur professionnalisme dans leurs interactions avec le comité organisateur, les bénévoles, les athlètes et les autres officielle et officiels. Leur formation doit se poursuivre par le biais de stages vidéo et d'autres possibilités d'apprentissage. Cela est essentiel pour assurer un perfectionnement constant.

Critères	Description
Admissibilité	1. Être titulaire en règle d'une licence sportive de niveau Or de CE 2. Avoir réussi les formations sur la sécurité dans le sport de CE, dont les cours « Favoriser des environnements équestres sécuritaires » et « Sensibilisation aux commotions cérébrales ».



Critères	Description
	3. Avoir soumis une demande à CE avant le 31 janvier. 4. Tous les documents exigés doivent être envoyés avant le 1er octobre de l'année où la demande initiale a été effectuée. 5. Être âgé(e) d'au moins 21 ans. 6. Parler couramment anglais ou français.
Expérience	1. <u>Expérience comme concurrent(e)</u> • Avoir reçu une note d'au moins 60 % de la part de 3 juges différents en Troisième niveau dans au moins 3 différents concours de dressage Argent ou Or de CE. <i>Une copie de chaque résultat doit être soumise à CE. Les copies doivent contenir les noms des juges.</i> 2. <u>Expérience comme juge</u> • Conserver le statut de juge de dressage et de paradressage enregistré pour un minimum de deux (2) ans. • En tant que juge de dressage et de paradressage enregistré, vous devez : a. exercer vos fonctions de juge à un minimum de 15 épreuves de Deuxième niveau ou inférieur qui sont tenues dans des concours Bronze, Argent ou Or de CE et qui comptent un minimum de 6 chevaux chacune (dans les trois ans suivant la demande du statut Base); b. agir comme co-juge avec un(e) juge de dressage et de paradressage de statut Moyen, Senior ou FEI, dans au moins deux (2) concours de Quatrième niveau Argent ou Or de CE. <i>Une preuve documentaire doit être fournie pour chaque concours à CE. Pour le rôle de co-juge, les résultats du jury et du (de la) candidat(e) doivent être remis à CE.</i>
Formation	1. <u>Expérience comme scribe ou auditeur(-trice)</u> • Agir comme scribe auprès d'un(e) juge de dressage et de paradressage de statut Moyen, Senior ou niveau 1 FEI de CE pendant au moins 12 heures à des concours Argent ou Or de CE. <i>Un rapport sur les heures passées comme scribe doit être rempli et soumis à CE.</i> • Être auditeur(-trice) auprès d'un(e) juge de dressage et de paradressage de statut Senior ou niveau 1 FEI de CE pendant au moins 10 heures au niveau Grand Prix ou inférieur dans des concours sanctionnés par CE. Le (la) candidat(e) doit passer au moins deux (2) heures au niveau Intermédiaire II. <i>Un rapport sur les heures passées comme auditeur(-trice) doit être rempli et soumis à CE.</i> 2. <u>Cours</u> • Lors de l'année de sa demande, le (la) candidat(e) doit assister à un stage de promotion pour les juges de dressage et de paradressage de CE et y recevoir une évaluation positive. ○ Les candidat(e)s seront évalué(e)s selon les critères suivants :



Critères	Description
	▪ professionnalisme (tenue vestimentaire appropriée, attitude impartiale, ponctualité, etc.); ▪ connaissance de l'objectif des reprises et des critères de chaque mouvement; ▪ capacité à attribuer des notes et des commentaires appropriés; ▪ participation aux discussions; ▪ compréhension du code d'éthique, du bien-être du cheval et des mauvais traitements; ▪ expérience pratique comme juge. 3. Examen • Les candidat(e)s doivent réussir l'examen des juges de dressage et de paradressage de CE. La note de passage est de 85 %,
Recommandation	1. Les candidat(e)s doivent fournir à CE des lettres de recommandation rédigées par au moins trois (3) titulaires de licence sportive en règle de CE. Deux (2) d'entre eux (elles) doivent être des juges de dressage et de paradressage de statut Moyen, Senior ou FEI de CE.
Statut	1. Une fois le processus complété et sa demande acceptée, le (la) juge de dressage et de paradressage Base sera affiché(e) dans le répertoire des officiel(le)s de CE. 2. Le (la) juge Base peut occuper ses fonctions dans des concours de dressage et de paradressage non sanctionnés par CE, à des concours sanctionnés par un organisme provincial, à des concours 4-H/poneys-clubs, à des phases de dressage en concours complet, et à des concours sanctionnés par CE. Le tout doit être fait dans le respect de l'article E 3.0 (Officiels, niveaux et exigences de concours) de la section E : Dressage et paradressage
Maintien de statut	1. Être titulaire en règle d'une licence sportive de niveau Or de CE 2. Payer les frais annuels d'officiel(le) définis dans le Barème des frais de CE. 3. Garder ses formations sur la sécurité dans le sport à jour, dont les cours « Favoriser des environnements équestres sécuritaires » et « Sensibilisation aux commotions cérébrales ». 4. Participer à un stage pour les juges de dressage et de paradressage de CE tous les trois ans pour garder ses connaissances à jour. 5. Réussir l'examen des juges de dressage et de paradressage de CE avec une note de passage de 85 % tous les trois ans. 6. Agir comme juge de dressage et de paradressage Base à au moins trois (3) compétitions sur trois (3) ans. Au moins deux de ces concours doivent être sanctionnés par CE. Le troisième peut être un concours de dressage et de paradressage non sanctionné par CE, un concours 4-H/poneys-clubs, ou une phase de dressage en concours complet.



Conditions préalables pour devenir juge de dressage et de paradressage de niveau Moyen (M)

Les candidates et candidats au statut de juge Moyen doivent avoir acquis une certaine assurance dans leurs fonctions au niveau Or. À ce stade, les juges doivent démontrer une connaissance pratique avancée de toutes les compétences précédentes et savoir donner des notes précises et des commentaires constructifs (p. ex., des remarques appropriées dans les notes globales). Les juges Moyen doivent connaître la terminologie du dressage et du paradressage, en plus de comprendre les règles de CE sur ces disciplines. Une solide compréhension des critères et de l'objectif, ainsi que des mouvements, des figures, des épreuves nationales de dressage et de paradressage et des épreuves de la FEI, est essentielle. Les juges de niveau Moyen doivent être capables de discuter ou de défendre leurs décisions avec les athlètes en cas de questions. Elles et ils sont appelés à jouer un rôle essentiel au sein de l'équipe de compétition, en collaborant et en communiquant efficacement avec le comité organisateur, leurs collègues officiels et le personnel de soutien afin d'assurer le bon déroulement des épreuves.

Critères	Description
Admissibilité	1. Être titulaire en règle d'une licence sportive de niveau Or de CE 2. Avoir réussi les formations sur la sécurité dans le sport de CE, dont les cours « Favoriser des environnements équestres sécuritaires » et « Sensibilisation aux commotions cérébrales ». 3. Avoir soumis une demande à CE avant le 31 janvier. 4. Tous les documents exigés doivent être envoyés avant le 1er octobre de l'année où la demande initiale a été effectuée. 5. Être âgé(e) d'au moins 24 ans. 6. Parler couramment anglais ou français.
Expérience	1. <u>Expérience comme concurrent(e)</u> • Avoir reçu une note d'au moins 60 % de la part de 3 juges différents en Quatrième niveau dans au moins 3 différents concours de dressage Argent ou Or de CE. <i>Une copie de chaque résultat doit être soumise à CE. Les copies doivent contenir les noms des juges.</i> • <i>Autre expérience acceptée</i> : Soumission de trois vidéos différentes montrant le (la) candidat(e) à cheval au niveau Grand Prix Spécial à trois épreuves différentes à CE. Le (la) candidat(e) doit avoir obtenu un résultat d'au moins 60 % à ces épreuves. Les vidéos doivent être prises de la lettre C et ne doivent contenir aucune modification. Une lettre de recommandation rédigée par un(e) entraîneur(e) de haut niveau doit être soumise à CE avec les vidéos. 2. <u>Expérience comme juge</u> • Conserver le statut de juge de dressage et de paradressage Base pour un minimum de trois (3) ans. • En tant que juge de dressage et de paradressage Base, vous devez : a. être le juge ayant le plus d'expérience pendant au moins six (6) jours en compétition Or de CE;



Critères	Description
	b. exercer vos fonctions de juge à un minimum de 20 épreuves de Quatrième niveau dans des concours Or de CE (les reprises peuvent être cumulatives); c. agir comme co-juge avec un(e) juge de dressage et de paradressage de statut Senior ou FEI, dans au moins huit (8) épreuves de Grand Prix Spécial ou Intermédiaire I en compétition Or de CE (les reprises peuvent être cumulatives). <i>Une preuve documentaire doit être fournie pour chaque concours à CE. Pour le rôle de co-juge, les résultats du jury et du (de la) candidat(e) doivent être remis à CE.</i>
Formation	1. <u>Expérience comme scribe, auditeur(-trice) ou stagiaire</u> • Agir comme scribe auprès d'un(e) juge de dressage et de paradressage de statut Senior ou niveau 1 FEI de CE pendant au moins 12 heures à des concours Grand Prix ou inférieur en compétition Or de CE. <i>Un rapport sur les heures passées comme scribe doit être rempli et soumis à CE.</i> • Être auditeur(-trice) auprès d'un(e) juge de dressage et de paradressage de statut Senior ou niveau 1 FEI de CE pendant au moins 8 heures au niveau Grand Prix ou inférieur dans des concours Or sanctionnés par CE. Le (la) candidat(e) doit passer au moins deux (2) heures au niveau Grand Prix. <i>Un rapport sur les heures passées comme auditeur(-trice) doit être rempli et soumis à CE pour chaque épreuve.</i> • Agir comme stagiaire auprès d'un(e) juge de dressage et de paradressage de statut Senior ou FEI à au moins 10 épreuves de niveau Grand Tour (Intermédiaire A/B, Intermédiaire II, U25, GP, GPS) en compétition Or de CE. <i>Un rapport sur les heures passées comme stagiaire et les résultats attribués par le (la) stagiaire et le (la) juge Senior doivent être remplis et soumis à CE pour chaque épreuve.</i> 2. <u>Cours</u> • Lors de l'année de sa demande, le (la) candidat(e) doit assister à un stage de promotion pour les juges de dressage et de paradressage de CE et y recevoir une évaluation positive. ○ Les candidat(e)s seront évalué(e)s selon les critères suivants : ▪ professionnalisme (tenue vestimentaire appropriée, attitude impartiale, ponctualité, etc.); ▪ connaissance de l'objectif des reprises et des critères de chaque mouvement; ▪ capacité à attribuer des notes et des commentaires appropriés; ▪ participation aux discussions; ▪ compréhension du code d'éthique, du bien-être du cheval et des mauvais traitements; ▪ expérience pratique comme juge. 3. <u>Examen</u>



Critères	Description
	Les candidat(e)s doivent réussir l'examen des juges de dressage et de paradressage de CE. La note de passage est de 85 %,
Recommandation	1. Les candidat(e)s doivent fournir à CE des lettres de recommandation rédigées par au moins trois (3) titulaires de licence sportive en règle de CE. Deux (2) d'entre eux (elles) doivent être des juges de dressage et de paradressage de statut Moyen, Senior ou FEI de CE.
Statut	1. Une fois le processus complété et sa demande acceptée, le (la) juge de dressage et de paradressage Moyen sera affiché(e) dans le répertoire des officiel(le)s de CE. 2. Le (la) juge Moyen peut occuper ses fonctions dans des concours sanctionnés par CE. Le tout doit être fait dans le respect de l'article E 3.0 (Officiels, niveaux et exigences de concours) de la section E : Dressage et paradressage
Maintien de statut	1. Être titulaire en règle d'une licence sportive de niveau Or de CE 2. Payer les frais annuels d'officiel(le) définis dans le Barème des frais de CE. 3. Garder ses formations sur la sécurité dans le sport à jour, dont les cours « Favoriser des environnements équestres sécuritaires » et « Sensibilisation aux commotions cérébrales ». 4. Participer à un stage pour les juges de dressage et de paradressage de CE tous les trois ans pour garder ses connaissances à jour. 5. Réussir l'examen des juges de dressage et de paradressage de CE avec une note de passage de 85 % tous les trois ans. 6. Agir comme juge de dressage et de paradressage Moyen à un minimum de trois (3) concours de dressage ou de paradressage sur trois (3) ans.

Conditions préalables pour devenir juge de dressage et de paradressage de niveau Senior (S)

Après avoir acquis les compétences requises aux niveaux inférieurs et satisfait aux critères, les juges de niveau Senior assument la responsabilité supplémentaire d'être juges seniors lors des concours Or de CE et peuvent contribuer à la formation des juges qui gravissent les échelons. Toutes les compétences précédentes sont acquises, garantissant ainsi que les juges seniors sont confiants, compétents et professionnels. Les juges seniors doivent connaître la terminologie du dressage et du paradressage, en plus d'avoir une compréhension complète des règles de dressage et de paradressage de CE. Elles et ils doivent également avoir une connaissance pratique du règlement général, des règles de dressage et de paradressage et du manuel de dressage de la FEI. Les juges seniors doivent accepter le Code de conduite de la CE et s'engager à agir conformément aux principes, règles et règlements de CE.

Critères	Description
Admissibilité	1. Être titulaire en règle d'une licence sportive de niveau Or de CE



Critères	Description
	2. Avoir réussi les formations sur la sécurité dans le sport de CE, dont les cours « Favoriser des environnements équestres sécuritaires » et « Sensibilisation aux commotions cérébrales ». 3. Avoir soumis une demande à CE avant le 31 janvier. 4. Tous les documents exigés doivent être envoyés avant le 1er octobre de l'année où la demande initiale a été effectuée. 5. Être âgé(e) d'au moins 27 ans. 6. Parler couramment anglais ou français.
Expérience	1. <u>Expérience comme concurrent(e)</u> - Participer à un minimum de 3 concours Argent ou Or de CE de niveau Intermédiaire I et y obtenir une note minimale de 62 % provenant de 3 juges différents. <i>Une copie de chaque résultat doit être soumise à CE. Les copies doivent contenir les noms des juges.</i> <i>Autre expérience acceptée :</i> Soumission de trois (3) vidéos différentes montrant le (la) candidat(e) à cheval au niveau Intermédiaire II à trois épreuves différentes à CE. Le (la) candidat(e) doit avoir obtenu un résultat d'au moins 60 % à ces épreuves. Les vidéos doivent être prises de la lettre C et ne doit contenir aucune modification. Une lettre de recommandation rédigée par un(e) entraîneur(e) de haut niveau doit être soumise à CE avec les vidéos. 2. <u>Expérience comme juge</u> - Détenir un statut de juge de dressage et de paradressage Moyen pendant au moins trois (3) ans. - En tant que juge de dressage et de paradressage Moyen, vous devez : a. exercer vos fonctions de juge pendant au moins 10 jours au niveau Intermédiaire I en compétition Or de CE; b. agir comme co-juge avec un(e) juge de dressage et de paradressage de statut Senior ou FEI, dans au moins trois (3) épreuves de Grand Prix et dans trois (3) différents concours Or de CE (les reprises peuvent être cumulatives). Le (la) juge Senior ou FEI doit être différent(e) pour chaque épreuve; c. avoir occupé ses fonctions au sein du jury d'un Championnat régional ou national. <i>Une preuve documentaire doit être fournie pour chaque concours à CE. Pour le rôle de co-juge, les résultats du jury et du (de la) candidat(e) doivent être remis à CE.</i>
Formation	1. <u>Expérience comme auditeur(-trice) ou stagiaire</u> Être auditeur(-trice) auprès d'un(e) juge de dressage et de paradressage de statut FEI dans au moins huit (8) épreuves de Grand Prix dans des concours Or sanctionnés par CE, dont au moins quatre (4) reprises libres de Grand Prix. <i>Un rapport sur les heures passées comme auditeur(-trice) doit être rempli et soumis à CE pour chaque épreuve.</i>



Critères	Description
	- Agir comme stagiaire auprès d'un(e) juge de dressage et de paradressage de statut FEI à au moins huit (8) épreuves de niveau Grand Prix en compétition Or de CE, dont au moins quatre (4) reprises libres de Grand Prix. <i>Un rapport sur les heures passées comme stagiaire et les résultats attribués par le (la) stagiaire et le (la) juge Senior doivent être remplis et soumis à CE pour chaque épreuve.</i> 2. Cours - Lors de l'année de sa demande, le (la) candidat(e) doit assister à un stage de promotion pour les juges de dressage et de paradressage de CE et y recevoir une évaluation positive. - Les candidat(e)s seront évalué(e)s selon les critères suivants : - professionnalisme (tenue vestimentaire appropriée, attitude impartiale, ponctualité, etc.); - connaissance de l'objectif des reprises et des critères de chaque mouvement; - capacité à attribuer des notes et des commentaires appropriés; - participation aux discussions; - compréhension du code d'éthique, du bien-être du cheval et des mauvais traitements; - expérience pratique comme juge. 3. Examen - Les candidat(e)s doivent réussir l'examen des juges de dressage et de paradressage de CE. La note de passage est de 85 %,
Recommandation	1. Les candidat(e)s doivent fournir à CE des lettres de recommandation rédigées par au moins trois (3) titulaires de licence sportive en règle de CE. Deux (2) d'entre eux (elles) doivent être des juges de dressage et de paradressage de statut Moyen, Senior ou FEI de CE.
Statut	1. Une fois le processus complété et sa demande acceptée, le (la) juge de dressage et de paradressage Senior sera affiché(e) dans le répertoire des officiel(le)s de CE. 2. Le (la) juge Senior peut occuper ses fonctions dans des concours sanctionnés par CE. Le tout doit être fait dans le respect de l'article E 3.0 (Officiels, niveaux et exigences de concours) de la section E : Dressage et paradressage
Maintien de statut	1. Être titulaire en règle d'une licence sportive de niveau Or de CE 2. Payer les frais annuels d'officiel(le) définis dans le Barème des frais de CE. 3. Garder ses formations sur la sécurité dans le sport à jour, dont les cours « Favoriser des environnements équestres sécuritaires » et « Sensibilisation aux commotions cérébrales ». 4. Participer à un stage pour les juges de dressage et de paradressage de CE tous les trois ans pour garder ses connaissances à jour.



Critères	Description
	5. Réussir l'examen des juges de dressage et de paradressage de CE avec une note de passage de 85 % tous les trois ans. 6. Occuper les fonctions de juge de dressage et de paradressage Senior à au moins trois (3) concours sanctionnés par CE ou par une autre fédération nationale, en trois (3) ans.

Conditions préalables pour devenir juge de dressage et de paradressage de niveau 1 FEI

Pour être pris en considération pour l'obtention du statut de niveau 1 FEI, les candidates et candidats doivent remplir les critères nationaux suivants et fournir les pièces justificatives correspondantes.

Remarque : Les candidates et candidats dont la candidature a été approuvée par CE doivent ensuite remplir les conditions supplémentaires fixées par la FEI dans le système de formation des officielles et officiels de dressage de la FEI (FEI.org - en anglais seulement).

Critères	Description
Admissibilité	1. Être titulaire en règle d'une licence sportive de niveau Or de CE 2. Avoir réussi les formations sur la sécurité dans le sport de CE, dont les cours « Favoriser des environnements équestres sécuritaires » et « Sensibilisation aux commotions cérébrales ». 3. Avoir soumis une demande à CE avant le 31 janvier. 4. Tous les documents exigés doivent être envoyés avant le 1er octobre de l'année où la demande initiale a été effectuée. 5. Parler couramment anglais. 6. Être juge de dressage et de paradressage Senior en règle de CE.
Expérience	1. <u>Expérience comme concurrent(e)</u> • Avoir une expérience avérée en tant qu'athlète de niveau Grand Prix Spécial ou supérieur. 2. <u>Expérience comme juge</u> • Détenir le statut de juge de dressage et de paradressage Senior pendant au moins trois (3) ans. • En tant que juge de dressage et de paradressage Senior, vous devez : a. être juge à un minimum de 9 épreuves nationales de Grand Prix dans les trois années précédant votre demande de statut de niveau 1 FEI; être juge à un minimum de trois (3) épreuves dans les douze (12) mois précédant le dépôt de la demande; juger un minimum de 50 chevaux en Grand Tour. Cela peut inclure un maximum de 10 chevaux au niveau U25; b. être co-juge avec un(e) juge de dressage et de paradressage FEI à au moins deux (2) reprises de Grand Prix comptant un minimum de cinq (5) chevaux participants; avoir une recommandation positive de la part des juges de dressage et de paradressage FEI;



Critères	Description
	c. faire partie d'un jury composé d'au moins deux (2) juges de dressage et de paradressage FEI à au moins deux concours différents. <i>Une preuve documentaire doit être fournie pour chaque concours à CE. Pour le rôle de co-juge, les résultats du jury et du (de la) candidat(e) doivent être remis à CE.</i>
Formation	1. <u>Expérience comme auditeur(-trice) ou stagiaire</u> • Agir comme stagiaire auprès d'au moins deux (2) juges de dressage et de paradressage de niveau 3 ou 4 FEI, et ce, dans au moins (2) épreuves de Grand Prix comptant un minimum de huit (3) chevaux participants. Avoir une recommandation positive de la part des juges de dressage et de paradressage FEI; <i>Un rapport sur les heures passées comme stagiaire et les résultats attribués par le (la) stagiaire et le (la) juge Senior doivent être remplis et soumis à CE pour chaque épreuve.</i> 2. <u>Cours</u> • Lors de l'année de sa demande, le (la) candidat(e) doit assister à un stage de promotion pour les juges de dressage et de paradressage de CE et y recevoir une évaluation positive.
Recommandation	1. Cinq (5) lettres de recommandation positives doivent être soumises à CE. Deux (2) lettres doivent être rédigées par des juges de dressage et de paradressage canadiens de la FEI, qu'ils (elles) soient encore actifs ou non. Trois doivent être rédigées par des juges de dressage et de paradressage FEI de l'étranger.
Maintien de statut	1. Être titulaire en règle d'une licence sportive de niveau Or de CE 2. Garder ses formations sur la sécurité dans le sport à jour, dont les cours « Favoriser des environnements équestres sécuritaires » et « Sensibilisation aux commotions cérébrales ». 3. Voir le système de formation des officielles et officiels de dressage de la FEI à FEI.org (en anglais) pour connaître les critères de maintien de statut de la FEI.



Non-respect des conditions requises pour conserver le statut

Conséquences du non-respect des conditions requises pour conserver le statut

1. Échec à l'examen de maintien :

- Il est possible de repasser l'examen une (1) seule fois (deux tentatives au total) et il faut le réussir dans les trois (3) mois suivant le stage de perfectionnement.
- Si l'examen n'est toujours pas réussi après la deuxième tentative, le statut sera suspendu.

2.a. Défaut de rester actif sans raison valable :

- Formulaire de demande de prolongation approuvé pour une prolongation d'un (1) an afin de remplir les conditions requises.
- Si le statut n'est pas actif à la fin de la prolongation d'un an *sans* raison valable, il sera suspendu.
- Les prolongations au-delà d'un an, avec une raison valable, seront examinées au cas par cas.

2.b. Défaut de maintien de l'activité sans raison valable :

- Si le formulaire de demande de prolongation n'est pas soumis ou est refusé, le statut sera suspendu.

3. Réactivation d'un statut inactif, retraité ou suspendu :

- Si moins de trois (3) ans se sont écoulés depuis la fin de l'activité :
 - Il faut soumettre un formulaire de demande de réactivation,
 - Il faut suivre une formation et réussir l'examen.
- Si plus de trois (3) ans se sont écoulés depuis la fin de l'activité :
 - Il faut soumettre un formulaire de demande de réactivation,
 - Il faut remplir toutes les conditions requises pour le statut précédemment détenu.

4. Pour connaître les conditions requises par la FEI pour conserver le statut FEI, veuillez consulter les systèmes de formation de la FEI sur FEI.org (en anglais)

Le statut « actif » est défini comme le fait de satisfaire aux exigences minimales et aux exigences des stages, d'être titulaire d'une licence sportive en règle de CE et de payer les frais annuels d'officiel(le).



Canada 